

**COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE LICENCE PROFESSIONNELLE
MPGE**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 13,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du directeur de l'*UFR Sciences et Montagne*

ARRÊTE 2025-293

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **LICENCE PROFESSIONNELLE**

Mention : *Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement*

Spécialité : *Restauration écologique des milieux aquatiques (alternance)*

pour la **validation du semestre 6** est fixée comme suit :

Nom Prénom et Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)	
Président	
➤	NAFFRECHOUX Emmanuel (PR)
Vice-président	
➤	PIOT Christine (MCF)
Membres	
➤	GATEUILLE David (MCF)
➤	FROSSARD Victor (MCF)
➤	POMMIER Sylvain (Professionnel)
➤	STEYER Catherine (Professionnel)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'*UFR Sciences et Montagne* sur le site universitaire de *le site universitaire du Bourget du Lac*.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'*UFR Sciences et Montagne*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 10/04/2025

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'*UFR ScEM*

Philippe BRIAND

Richard TAILLET

Ampliation aux membres du jury d'examens